

MANIFESTE

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 proclame les droits et les devoirs qui s'imposent à tous citoyens, Femmes et Hommes. Cette déclaration à vocation à l'universalité.

En France, elle contribue à l'expression de l'identité de la nation française. Elle se manifeste à chaque circonstance exceptionnelle et souligne la nécessité du rassemblement.

C'est dans l'action que les citoyens dans leurs différences, se rassemblent et agissent pour créer une réalité fédératrice : LA REPUBLIQUE.

Dans le passé, à l'égard de la Nation, seuls les hommes étaient tenus au devoir du Service Militaire Obligatoire. Bien que n'ayant pas cette obligation, les femmes ont toujours oeuvré volontairement et autant que les hommes à l'identité française.

Force est de constater que l'identité française doit être reconstruite.

Hier, on s'interrogeait: faut-il instituer un service civil obligatoire?

Aujourd'hui la réponse est : il faut instituer le S.C.O.U.P :

Le SCOUP est un *service citoyen* obligatoire

L'association SCOUP porte le projet de la promotion et de la mise en oeuvre du *service citoyen obligatoire universel personnalisé*.

Ce Service obligatoire sera effectué par tous, femmes et hommes, entre l'âge de 16 et 30 ans, sur une durée minimum de 6 mois.

Cette participation citoyenne a l'ambition à l'universalité, elle est personnalisée par le choix possible d'un secteur d'activité. A la fin de son Service, chacun reçoit un diplôme attestant qu'il a satisfait à son devoir de citoyen et il peut s'en servir dans ses démarches.

L'Association SCOUP n'est affiliée à aucune organisation ou parti politique, en cela elle se définit comme APOLITIQUE.

BULLETIN DE SOUTIEN ou D'ADHESION

Personne physique: (Nom, prénom)

Personne morale: (Raison sociale, nom et prénom du représentant légal)

Adresse postale:

Téléphone :

Mail :

OUI* J'approuve et je soutiens l'action de l'association SCOUP

OU

OUI* J'approuve et je soutiens l'action de l'association SCOUP par un don de euros
Règlement par chèque ou par virement à l'ordre de l'association SCOUP (compte société générale n°00050067720).

OUI* J'approuve et j'adhère à l'association SCOUP en réglant la cotisation annuelle de :

- 10 euros (personne physique)
- 100 euros (personne morale)
- *Règlement par chèque ou par virement à l'ordre de l'association SCOUP (compte société générale n°00050067720).*
- **Votre date d'adhésion sera celle de votre date de règlement**

Fait le

Signature

*Afin de faire bénéficier ses donateurs des avantages fiscaux prévus par la loi, l'association SCOUP doit se conformer dans son objet et dans ses actions au cadre strictement défini par le législateur soit :

-agir dans un but non lucratif

-être géré de façon désintéressée

-les activités mises en oeuvre et/ou soutenues doivent relever de l'intérêt général, ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises

-ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes

* Cocher l'option choisie